

Le protocole du corps de garde



COORDINATION PRÉLIMINAIRE

[Note : Les protocoles pour le corps de garde énoncés dans le présent ouvrage sont hautement recommandés. Il est entendu que, dû au manque d'espace ou à cause des procédures liturgiques établies par l'évêque du diocèse, ces directives doivent être modifiées.]

Pour toutes les cérémonies, qu'elles aient lieu dans une église, un autre édifice ou à l'extérieur, en collaboration avec le clergé, des servants de messe, des sociétés militaires ou autres, il est primordial que le maître consulte l'Ordinaire de l'archidiocèse ou du diocèse pour s'entendre avec lui sur les procédures établies dans sa juridiction. Au niveau paroissial, il est impératif que le C.C.G ou le M.Q.D. consulte **le célébrant ou les responsables des autres organismes afin d'agir en conformité avec eux.** Si un maître de cérémonie, ou un P. dirige l'activité, ses directives doivent être suivies, même si certaines déviations ont dû être apportées aux procédures énoncées dans le présent ouvrage.

LES COMMANDEMENTS SILENCIEUX

Ce à quoi nous faisons allusion dans ce chapitre, ce sont des commandements visuels. Le silence étant d'obligation, particulièrement durant une manœuvre dans l'église, le C.C.G ou le P. doivent employer des signaux silencieux pour avertir et donner des commandements aux membres du C.G. la méthode la plus simple pour donner ces signaux silencieux, c'est pour celui qui commande, de se placer dans une position où les sires chevaliers participants puissent le voir, et de faire les signaux qui correspondent aux commandements qu'il veut faire exécuter. Par exemple : élever les deux mains, palmes vers le haut, pour indiquer à la garde d'honneur qu'il faut se lever; placer la main droite sur la poignée de l'épée pour indiquer à la garde d'honneur de se préparer à dégainer, ensuite sortir son épée du fourreau (mouvements suivis par les membres de la garde), etc. Il est absolument essentiel d'avoir des répétitions fréquentes afin que les membres du C.G. se familiarisent avec les signaux visuels et puissent y répondre promptement et avec exactitude.

LES PROCESSIONS

A. LA GARDE DU DRAPEAU

1. Pour les processions d'entrées ou de sorties, le C.G. peut être constitué d'une garde d'honneur et/ou de la garde du drapeau. Il faut s'assurer que le drapeau national soit en tout temps à la droite de la procession d'entrée ou de sortie; quand il est placé à l'intérieur de la barrière du sanctuaire, le drapeau national doit toujours être à la droite du célébrant quand celui-ci

fait face à l'assemblée des fidèles. Les autres drapeaux vont à la gauche du célébrant.

2. Il n'est pas obligatoire d'avoir une garde du drapeau, mais s'il est décidé d'en avoir une, elle doit être constituée de quatre à six sires chevaliers en habit d'apparat. Deux des sires chevaliers serviront de porte-drapeaux et deux autres serviront de gardes du drapeau. Durant toute marche, les gardes du drapeau demeurent dans la position du "**Port d'arme**". La garde du drapeau de certaines assemblées porte quatre drapeaux ; les deux sires chevaliers additionnels portent ces drapeaux. Une fois les drapeaux en place, les membres de la garde du drapeau retournent dans leurs bancs.

B. L'ORDRE DE LA PROCESSION

1. Les dignitaires des Chevaliers de Colomb qui ne portent ni la cape ni le chapeau, accompagnés de leurs épouses, passent à travers la garde d'honneur du Quatrième Degré à partir du rang le moins élevé jusqu'au premier officier.
2. Pour une procession en église, pour la messe, lors d'une cérémonie du Troisième Degré, l'ordre suivant est suggéré :

- | | |
|-----------------------------|----------------------------------|
| 1. Conseiller fraternel | 13. Ancien vice-maître suprême |
| 2. Cérémoniaire de district | 14. Ex-député d'état |
| 3. Officiers des assemblées | 15. Maître du district (M.Q.D.)* |
| 4. Officiers des conseils | 16. Officier(s) d'état* |
| 5. Fidèle(s) navigateur(s) | 17. Vice-maître(s) suprême(s) |
| 6. Prévôt | 18. Anciens O.S. et D.S. |
| 7. Grand(s) Chevalier(s) | 19. Directeur(s) suprême(s) |
| 8. Président(s) de chapitre | 20. Maître suprême |
| 9. Directeur(s) d'agence | 21. Officier(s) suprême(s) |
| 10. Directeur(s) d'état | 22. Député d'état |
| 11. Ancien(s) maître(s) | 23. Chevalier suprême |
| 12. Député(s) de district | 24. Membres du clergé |

*(*Lors d'une cérémonie du Quatrième Degré, le M.Q.D. et les officiers d'état échangent leurs positions, comme le font les anciens maîtres et les ex-députés d'état.)*

C. GARDE D'HONNEUR /AVEC L'ÉPÉE

1. Quand la garde d'honneur précède une procession de dignitaires, si le port de l'épée est autorisé:
 - a. Dans l'église, la garde d'honneur, à la position "**Port d'arme**", est conduite dans l'église par le C.C.G ou par le P.
 - b. La garde d'honneur, procède ensuite en colonne de deux de l'allée principale jusqu'à l'intersection de l'allée avant où le C.C.G ou le P. fait la "**Halte**". La garde d'honneur s'arrête sur place.
 - c. Le C.C.G ou le P. doit immédiatement faire un demi-tour, ce qui constitue le signal pour que la garde d'honneur "**tourne à la halte**" vers le centre de l'allée.
 - d. Le C.C.G. ou le P. se placera en ligne avec l'une des colonnes. À l'unisson avec le C.C.G. ou le P., les membres de la garde d'honneur prennent la position "**Présentez arme**".
 - e. Cette position est maintenue pendant que la procession s'avance de l'arrière entre les deux colonnes.
 - f. Après le passage du célébrant devant lui, le C.C.G. ou le P. fait un pas de l'avant pour signaler à la garde d'honneur de prendre simultanément la position "**Port d'arme**". La garde d'honneur doit faire un pas de l'avant, tourner vers l'autel et suivre le C.C.G. ou le P. Les colonnes se dirigeront vers l'autel jusqu'à l'intersection avant des allées. Alors les deux colonnes se séparent en tournant à l'avant vers leur ailée respective.
 - g. La garde d'honneur se dirige vers l'arrière de l'église où le C.C.G ou le P. donne le commandement "**Replacez arme**". Les membres de la garde d'honneur prennent place dans les bancs qui leur sont désignés dans l'allée latérale et maintiennent la position "**Garde-à-vous**" jusqu'à ce que toute la garde soit en place.
 - h. Par la suite, les sires chevaliers imiteront le C.C.G ou le P. pour s'asseoir, se lever, enlever ou remettre le chapeau et l'épée, etc.

D. GARDE D'HONNEUR SANS L'ÉPÉE

1. Lorsqu'elle précède une procession de dignitaires, sans l'épée, la garde d'honneur est conduite par le C.C.G. ou le P. vers l'arrière de l'église.
2. La garde d'honneur, procède ensuite en colonne de deux dans l'allée principale jusqu'à l'intersection de l'allée avant, où le C.C.G ou le P. fait la "**Halte**". La garde d'honneur s'arrête sur place.
3. Le C.C.G ou le P. doit immédiatement faire un demi-tour, ce qui est le signal pour que la garde d'honneur tourne à la halte vers le centre de l'allée.

4. Le C.C.G. ou le P., debout au centre de l'allée, fait le geste du "**Salut de la main**". À l'unisson avec le C.C.G. ou le P., la garde d'honneur prend la position "**Salut avec la main**". Cette position est maintenue pendant que la procession passe entre les colonnes.
5. Après le passage du célébrant devant lui, le C.C.G. ou le P. fait un pas de l'avant pour signaler à la garde d'honneur d'entamer simultanément le mouvement "**Retour du salut de la main**". La garde d'honneur fait un pas de l'avant, tourne vers l'autel et suit le C.C.G. ou le P. Les colonnes se dirigeront vers l'autel jusqu'à l'intersection avant des allées. Alors les deux colonnes se séparent en tournant à l'avant vers leur allée respective.
6. Les membres de la garde d'honneur prennent place dans les bancs qui leur sont désignés dans l'allée latérale et maintiennent la position "**Garde-à-vous**" jusqu'à ce que toute la garde soit en place.
7. Par la suite, les sires chevaliers imiteront le C.C.G. ou le P. pour s'asseoir, se lever, enlever ou remettre le chapeau et l'épée, etc.

SORTIE

A. PRÉCÉDANT LA PROCESSION DE LA SORTIE

1. Le C.C.G. ou le P. signale à la garde d'honneur de se lever et de sortir des bancs jusqu'à la position assignée à chacun dans l'allée centrale.
2. En atteignant les postes assignés, le C.C.G. ou le P. signale à la garde d'honneur de "**Tourner à la halte**" vers le centre et, à son commandement, de prendre la position "**Épée en main**" et "présentez arme".
3. Le C.C.G. ou le P. tournera sur place face à l'arrière de l'église et marchera entre les colonnes de la garde d'honneur. À mesure que le C.C.G. ou le P. dépasse chaque paire de gardes, simultanément les deux prendront la position "**Port d'arme**", feront un pas de l'avant, feront la "**Halte**" et se tourneront vers la sortie de l'église.
4. Ils suivront ensuite le C.C.G. ou le P. entre les membres de la garde d'honneur pour sortir de l'église. Quand les membres de la garde d'honneur passent, la paire suivante de sires chevaliers emboîte le pas et suit la paire précédente. Tous se rendront au point désigné pour rompre les rangs.
5. Lorsque le port de l'épée est interdit, on doit suivre la même procédure que ci-dessus, avec l'exception suivante : Le mouvement "**Salut de la main**" remplace la position "**Épée en main**" et "**Présentez arme**".

B. SUIVANT LA PROCESSION DE LA SORTIE

1. Si, après la cérémonie, le corps de garde doit suivre les célébrants, la procédure à suivre est la même que lorsqu'il précède la sortie, avec le corps

de garde placé sur les côtés de l'allée centrale dans la position "**Présentez arme**", (le cas échéant).

2. Le C.C.G ou le P. suivra le dernier membre du groupe; avec les membres de la garde d'honneur qui le suivent tel qu'expliqué précédemment.

PROCÉDURE DURANT LES MESSES

Il est recommandé, qu'une fois assis, le corps de garde demeure dans les bancs durant la messe, et qu'il suive les directives du C.C.G. ou du P.



Vignette 1



Vignette 2



Vignette 3

A. ENLÈVEMENT DU CHAPEAU

1. Une fois en place, le C.C.G. ou le P. donnera le commandement silencieux d'enlever le chapeau. L'enlèvement du chapeau doit avoir lieu seulement après que la garde d'honneur se soit rendue dans les bancs. Une fois que la garde d'honneur est rendue dans les bancs et que le prêtre se dirige vers son siège, le C.C.G. ou le P. donne le signal à la garde d'honneur d'enlever les chapeaux. (Vignette 1, 2 et 3.)
2. On ne remet pas le chapeau avant la fin de la prière finale. La garde d'honneur participe ensuite à la messe avec les fidèles présents. On remet le chapeau après que les dernières prières auront été prononcées. La garde d'honneur participe à la messe avec les fidèles présents.
3. Dans la position assise, le chapeau est tenu dans le giron. (Vignette 26)

4. Quand debout ou agenouillé, le chapeau est tenu comme le démontre la vignette 3.

B. AU MOMENT DE LA CONSÉCRATION

1. La consécration du pain et du vin est au cœur même de notre foi. Conséquemment, au moment de la consécration durant la messe, nous nous devons d'être attentif pour lui rendre tout honneur et toute gloire.
2. Dans la position debout ou à genoux, le chapeau est maintenu sur le côté gauche de la poitrine, tel que le montre la Vignette 3.
3. Dans la position assise, le chapeau est maintenu dans le giron. (Vignette 26.)
4. Autre que selon ces directives, ***il n'y aura aucun mouvement du corps de garde durant la consécration du Saint Sacrement, peu importe que l'épée soit au clair ou non.***

C. RÉCEPTION DE L'EUCCHARISTIE (Communion)

1. Les membres du corps de garde sont les derniers à recevoir la communion. Le C.C.G. ou le P. donnera le commandement silencieux de passer dans l'allée et d'aller recevoir la communion.
2. Après l'AMEN solennel, le CCG ou le P donne le commandement silencieux d'enlever les gants. Les gants sont placés avec le chapeau sur le banc jusqu'après la réception de la communion.
3. Le CCG ou le P donne le commandement silencieux de passer dans l'allée et d'aller recevoir la communion, chacun son tour.
4. Après que tous les membres du corps de garde auront reçu la communion et qu'ils seront retournés à leurs bancs, le CCG ou le P donnera le commandement silencieux de s'asseoir. À ce moment, les membres du CG remettent les gants et reprennent le chapeau dans leur giron. (Vignette 26.)

D. SORTIE DE L'ÉGLISE

1. Après que les paroles "Allez, dans la paix du Christ" auront été prononcées par le prêtre, on remet le chapeau dans la position indiquée dans les Vignettes 3, 2 et 1.
2. Quand le prêtre s'apprête à quitter l'autel, sous la direction du CCG ou du P, les membres recoiffent le chapeau et se préparent pour la sortie, tel qu'expliqué ci-dessus.

ADORATION DU SAINT SACREMENT

Tous les membres devraient y participer et se faire assigner une période d'adoration. Quand la garde d'honneur est rassemblée en un endroit discret qui ne dérangera pas l'assemblée du fidèles, le C.C.G. ou le P. conduira le premier couple de sires chevaliers (il peut y en n'avoir qu'un seul à la fois si le nombre de la garde d'honneur ne le permet pas), l'épée dans la position "**Port d'arme**", jusqu'au reposoir.

Le C.C.G. ou le P. et la paire de sires chevaliers s'approchent de l'autel où le Saint Sacrement est exposé. Quand l'épée est au clair, au commandement, les trois prendront la position "**Présentez arme**" et retourneront à la position "**Port d'arme**". Si l'épée n'est pas utilisée, elle reste au fourreau et un sire chevalier sera placé à chaque extrémité de l'autel d'exposition, à l'extérieur du sanctuaire, chacun se faisant face. Les vigiles ainsi placés prendront immédiatement la position "**Repos de parade**". Le C.C.G. ou le P. exécutera un demi-tour et reviendra au lieu de rassemblement.

Les gardes en place seront relevés à des intervalles n'excédant pas trente minutes. Selon le nombre de sires chevaliers disponibles, le meilleur intervalle est de dix à quinze minutes. On doit arriver à des compromis raisonnables pour les membres handicapés de la garde d'honneur.

Au moment prévu pour le changement des vigiles, le C.C.G. ou le P. avancera, suivi de la relève, (tous à la position "**Port d'arme**") vers le reposoir. Lorsque la relève fait la "**Halte**" devant l'autel, elle se déplace sur les côtés pour laisser assez d'espace pour que les vigiles relevés puissent se tenir entre eux et le C.C.G. ou le P. Les vigiles relevés adoptent la position "**Port d'arme**" et se placent en rang entre le C.C.G. ou le P. et la relève. Tous feront face à l'autel et adopteront la position "**Présentez arme**", suivie du retour à la position "**Port d'arme**". La relève prend le poste fixé pour la vigile de chaque côté de l'autel et prend immédiatement la position du "**Repos de parade**". Les vigiles sortants font demi-tour et suivent le C.C.G. ou le P. (dans la position "**Port d'arme**"), jusqu'au lieu de rassemblement.

POSE D'UNE PIERRE ANGULAIRE

À partir du lieu de rassemblement, la garde d'honneur marchera en colonne de deux devant les membres du clergé et les dignitaires vers le lieu où la pierre angulaire doit être posée. La garde d'honneur se divisera pour marcher sur deux rangs jusqu'à l'endroit de la cérémonie.

Si la bénédiction de la fondation précède la pose de la pierre angulaire, la procession marche d'abord autour de l'édifice. Si la bénédiction de la fondation suit la cérémonie, la garde d'honneur est alors refondue en colonnes de deux et reprend sa place dans la procession autour de l'édifice.

Les épées demeurent dans la position "**Port d'arme**" tout au long de la cérémonie.

DÉDICACE D'UNE ÉGLISE

À partir du point de rassemblement, la garde d'honneur, à la position "**Port d'arme**", marchera en colonne de deux devant les membres du clergé et les dignitaires pour aller faire le tour de la nouvelle église.

Ayant fait un tour complet de l'église, la garde d'honneur fait la "**Halte**" devant l'entrée principale et forme une haie d'honneur de ses deux rangs. La garde d'honneur fait face au centre de l'allée ainsi formée et prend la position "**Présentez arme**". L'évêque passera entre les deux colonnes et s'approchera de la porte de l'entrée principale de l'église. Quand l'évêque est entré dans l'église, la garde d'honneur adopte la position "**Port d'arme**", fait face à la porte et attend l'invitation du maître de cérémonie pour entrer dans l'église.

À ce moment, la garde d'honneur peut, soit continuer dans la procession, soit se diriger directement vers les sièges qui lui sont assignés par le maître de cérémonie.

VEILLÉES MORTUAIRES

Sans exception, la garde d'honneur accordera les honneurs aux sires chevaliers décédés et en règle en tous points au moment de leur mort. Une garde d'honneur de deux hommes peut aussi être utilisée au décès d'un membre immédiat de la famille d'un sire chevalier en règle ou d'un membre du Troisième Degré en règle, ou de leur famille immédiate si la famille en fait la demande.

Il doit être bien compris que les désirs de la famille du membre décédé sont prioritaires et qu'ils recevront pleine considération en ce qui a trait aux éléments de la garde d'honneur, s'il y en a une.

La cérémonie de la veillée mortuaire (chapelet, prières, etc.) se fera selon les coutumes du lieu.

Le C.C.G. ou le P. du corps de garde demandera au directeur des pompes funèbres de réserver un endroit pour rassembler les membres de la garde d'honneur. Il l'informera aussi des horaires fixés.

Quand tout le groupe est rassemblé, le C.C.G. ou le P. divisera le corps de garde en équipes de deux gardes pour assurer la vigile.

Le C.C.G. ou le P. précédera la première paire de sires chevaliers, à la position "**Port d'arme**", jusqu'au cercueil. Là, ils font la "**Halte**", et au signal du C.C.G. ou du P., les trois adoptent la position "**Présentez arme**" et retournent immédiatement à la position "**Port d'arme**". Le C.C.G. ou le P. placera un homme à chaque bout du cercueil, et ils se feront face. Les gardes qui font la vigile demeurent dans la position "**Port d'arme**".

Le C.C.G. ou le P. fait un demi-tour et retourne au lieu de rassemblement.

Les gardes en vigile doivent être remplacés à chaque intervalle de 15 minutes (maximum). Le changement de la garde ne doit pas se faire durant une cérémonie de prière. Les gardes doivent être choisis pour leur habilité à demeurer dans la position “**Port d’arme**” durant une période de 15 minutes.

Dès qu’une cérémonie prend fin ou après un intervalle de 15 minutes, le C.C.G. ou le P. conduira une autre paire de garde, à la position “**Port d’arme**”, jusqu’au cercueil. Là, ils font la “**Halte**” et laissent assez d’espace sur les côtés afin de permettre à ceux qui se retirent de se placer entre eux et le C.C.G. ou le P.

Les gardes qui sont relevés se placent en ligne entre le C.C.G. ou le P. et la relève. Tous font face au cercueil, prennent la position “**Présentez arme**”, et retournent immédiatement à la position “**Port d’arme**”. Les gardes de la relève prennent place à chaque bout du cercueil, là où leurs prédécesseurs se tenaient. Le C.C.G. ou le P., accompagné des deux vigiles relevés exécute un demi-tour, et dans la position “**Port d’arme**”, ils se dirigent vers le lieu de rassemblement.

Quand le sire chevalier est un membre du clergé, c’est quatre membres du corps de garde qui font la vigile. Si le défunt est exposé en chapelle ardente, les gardes doivent être placés deux de chaque côté, en ligne et à deux pas de chaque bout du cercueil ou des chandeliers qui pourraient être placés le long du cercueil. Le corps de garde demeure sur place jusqu’au départ de la famille ou selon l’entente avec les membres de la famille.

ESCORTE FUNÈBRE

Il est recommandé que la garde d’honneur se rassemble à l’église pas moins de 45 à 60 minutes avant l’arrivée du corbillard.

Le corps de garde se forme en deux colonnes se faisant face, à la distance et aux intervalles prévus. La formation devrait couvrir la distance entre la porte de l’église et le corbillard.

Quand on ouvre la porte du corbillard et au commandement du C.C.G. ou du P., la garde d’honneur prend la position “**Garde-à-vous**” et “**Port d’arme**”. Lorsque le cercueil est sorti du corbillard, la garde d’honneur prend la position “**Présentez arme**”. Cette position est maintenue jusqu’à ce que le cercueil et le cortège de la famille aient pénétré dans l’église.

Le C.C.G. ou le P. donnera alors le commandement du “**Port d’arme**” et “**Replacer l’épée**”. Le corps de garde suivra la procession dans l’église. Les gardes s’assoieront ou demeureront debout à l’arrière de l’église. La garde d’honneur enlève le chapeau. Il n’y a pas de participation formelle de la garde durant la messe des funérailles.

À la conclusion des prières pour les défunts par le prêtre, la garde d'honneur sort de l'église et reprend sa position sur deux colonnes à la sortie de l'église. La garde d'honneur prend les positions "**Port d'arme**" et "**Présentez arme**" pour rendre un dernier hommage au défunt et à la famille.

Après la fermeture des portes du corbillard, Le C.C.G. ou le P, donnera les commandements "**Port d'arme**" et "**Remplacez l'épée**". S'il y a un défilé jusqu'à un cimetière, la garde se forme en colonnes de deux, derrière le corbillard.

HONNEURS RENDUS AU CIMETIÈRE

A. CÉRÉMONIE RELIGIEUSE

1. La garde d'honneur se rassemble au corbillard pour marcher devant le cercueil avec l'épée dans la position "**Port d'arme**" jusqu'à la fosse. Le corps de garde fera la "**Halte**" à l'endroit désigné par le directeur des pompes funèbres et elle prendra la position "**Présentez arme**" au moment où le cercueil est placé au-dessus de la fosse.
2. Durant la bénédiction de la fosse donnée par le prêtre, la garde d'honneur prend la position "**Port d'arme**".
3. Si c'est là la conclusion de la cérémonie, la garde d'honneur prendra la position "Présentez arme" suivie de la position "**Port d'arme**", exécutera les mouvements "tournez à la halte" requis et se retirera du cimetière en colonnes de deux pour se rendre au lieu de rassemblement.

B. AVEC LES HONNEURS MILITAIRES

1. Quand la cérémonie au cimetière comprend les honneurs militaires, la garde d'honneur obéira aux commandements de l'officier de la garde militaire responsable.
2. Lorsque le peloton de tir est appelé à la position "**Garde-à-vous**", la garde d'honneur prendra la position "**Port d'arme**" (si cette position n'est pas déjà en place) et il la maintient jusqu'à la fin des tirs de salutation.
3. Au commandement militaire "**Présentez arme**" donné au peloton de tir, la garde d'honneur prend la position "**Présentez arme**" et la maintient jusqu'à la dernière note du clairon.
4. Au commandement militaire "**Order arms**" (position du fusil au garde-à-vous) au peloton de tir, la garde d'honneur reprend la position "**Port d'arme**" et la maintient jusqu'à ce que le drapeau qui recouvre le cercueil ait été plié et remis au plus proche parent du défunt.

5. La garde militaire, suivie de la garde d'honneur du Quatrième Degré se retire du lieu de la fosse en colonne de deux jusqu'au lieu de rassemblement pour rompre les rangs.

[**Note spéciale** : On doit prendre beaucoup de précautions durant ces cérémonies au cimetière pour qu'elles se déroulent dans le respect et le bon goût, avec le meilleur décorum possible. On doit soigneusement coordonner la cérémonie avec la famille, le prêtre, le directeur des pompes funèbres et/ou le commandant militaire afin de assurer que la garde d'honneur n'interférera pas avec le service mais qu'elle présentera quand même les honneurs auxquels le sire chevalier défunt a droit.]

[**Note spéciale** : Procédures pendant la messe – Selon les directives du célébrant, une garde d'honneur de deux hommes peut être formée pour la “**Présentation des offrandes.**” Pour toute autre activité, l'on devra suivre les directives du curé, du célébrant ou maître de cérémonies.]